

*Question présentée par la députée :
M^{me} Frédérique Perler*

Date de dépôt : 17 avril 2016

Question écrite urgente

Bourses d'études, pourquoi tant de retard ?

Chaque automne, de nombreux étudiant-e-s déposent une demande de bourse auprès du service des bourses et prêts d'études (SBPE) afin d'entreprendre, poursuivre, ou terminer leur formation.

Le délai pour le dépôt de la demande est fixé au plus tard à 6 mois après le début de la formation. En revanche, la loi sur les bourses et prêts d'études ne prévoit pas de délai légal de réponse. Toutefois, l'objectif affiché est de traiter les demandes dans un délai d'un mois (site internet de l'Etat). Ce délai peut s'avérer plus long, notamment en période de surcharge importante, (septembre à décembre), moment où le 80 % des demandes parviennent au SBPE. C'est pourquoi il est conseillé de déposer sa demande dès le mois de juillet.

En outre, le règlement d'application de la loi prévoit que les bourses d'études sont en principe versées pour moitié au mois de décembre et pour moitié au mois de mai. Cependant, le SBPE s'efforce d'effectuer le premier versement dès fin octobre (site internet de l'Etat), sans nul doute ce service prenant en compte la nécessité, pour les étudiant-e-s, de disposer au plus vite de ce soutien.

Or, il se trouve que plusieurs demandes de bourses n'ont pas encore reçu de réponse, et naturellement aucun versement. Constatant que nous sommes déjà au mois d'avril et que l'année de formation se termine en juin, cette situation n'est pas sans entraîner un certain nombre de problèmes pécuniaires (retards de loyer, d'assurance-maladie, etc.) pour les étudiant-e-s concernés.

Dès lors, on peut légitimement s'interroger sur la finalité d'accorder une bourse d'études – laquelle doit permettre de pourvoir à son entretien courant pour justement se consacrer pleinement à sa formation – si cette dernière est octroyée à la veille des vacances scolaires...

Mes questions – très simples – sont les suivantes :

- *A ce jour, quel est le nombre de demandes de bourses et prêts d'études encore pendantes auprès du SBPE ?*
- *Pour quelles raisons précisément ?*
- *Quelles sont les mesures envisagées par le Conseil d'Etat afin de remédier à cette situation ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il apportera à ces questions.